

Edito ..... p.1

Rapport Combrexelle : le code du travail en danger !..... p.2

Manifestation interprofessionnelle du 8 octobre à Paris..... p.4

Carrière et rémunération des fonctionnaires : un nouveau coup de force du gouvernement !..... p.5

Les personnels hospitaliers en grève pour le retrait du projet de loi Touraine..... p.6

Non aux fermetures des trésoreries de draveil et montgeron !..... p.6

Meeting de rentrée de l'URIF FO.... p.7

70<sup>ème</sup> anniversaire de la Sécu : tour de vis historique sur les dépenses en 2016 !..... p.9

Manifestation nationale du 10 octobre pour le retrait de la réforme du collège..... p.10

L'UD FO 91 solidaire des travailleurs d'Air France..... p.12

Les syndicats FO mobilisés pour le retrait du plan Hirsch..... p.13

Une bourse du travail toute neuve inaugurée à Étampes..... p.14

Syndicats 91, élections..... p.15

Ce numéro du syndicaliste FO a été réalisé avec le concours de :

- J-N LAHOZ, secrétaire général de l'Union Départementale FO 91
- D.ROUSSEAU, rédacteur en chef
- C. POULLET, FNEC 91
- L. BOYER, DDFIP 91
- S.SACILOTTO, secrétaire administrative
- N. MONTANARY, réalisation

Union Départementale Force Ouvrière de l'Essonne  
12, place des terrasses de l'Agora  
91034 Evry cedex

Tél : 01.60.78.15.57  
FAX : 01.60.77.96.94  
e-mail : forceouvriere91@free.fr

Site : www.udfo91.com

Directeur de publication : J.N LAHOZ

Bulletin trimestriel  
CPPAP N°0617 S 07348  
Impression : PMS SARL, 17 avenue de Ségur 75007 Paris  
Régie publicitaire : Paul MEYER  
tél : 06 74 65 99 84

## EDITO

### « La colère gronde dans ce pays »

Ce n'est pas nous qui le disons mais le journal *Les Echos*, porte-parole des intérêts des classes possédantes. Le patronat a en effet de quoi être inquiet devant la réaction des salariés confrontés à une avalanche de mesures destructrices de leurs droits et acquis.

Le 1<sup>er</sup> octobre, les personnels hospitaliers et du secteur de l'Action Sociale étaient appelés à la grève et à manifester pour le retrait du projet de loi Santé de la ministre Touraine, contre les restrictions budgétaires et pour l'arrêt des fusions/restructurations par le biais des groupements hospitaliers de territoire (GHT) qui conduisent à des fermetures de services et des suppressions de lits.

Le 5 octobre, les personnels de la Direction de la propreté et de l'environnement de Paris étaient en grève contre le projet de réorganisation des horaires de travail des éboueurs ayant pour but de faire des économies sur le dos des salariés.

Le 8 octobre, les militants FO étaient en manifestation à Paris à l'appel de l'URIF FO, avec les URIF CGT, FSU et Solidaires, notamment pour le retrait du pacte de responsabilité et de la loi Macron 1, dans le prolongement de la grève interprofessionnelle du 9 avril.

Le 10 octobre, notre Confédération appelait à soutenir la manifestation nationale décidée par 14 organisations syndicales d'enseignants du second degré pour obtenir le retrait de la réforme du collège « qui s'attaque de fait à l'égalité de droits et aux horaires de cours par discipline » et que la ministre veut imposer de force.

Le 15 octobre, les agents des Finances étaient rassemblés à Bercy avec leurs syndicats contre les regroupements qui conduisent à des fermetures de centres et des réductions d'effectifs, pour exiger l'arrêt des suppressions de postes et la création des postes.

Entre temps, le 5 octobre, il y a eu aussi la révolte des employés d'Air France, tous corps confondus, contre un énième plan de suppressions d'emplois : 2 900 s'ajoutant aux 15 000 emplois supprimés en 5 ans !!! Les médias ont largement exploité les incidents survenus lors du Comité central d'entreprise pour tenter de discréditer leur action et montrer du doigt certains syndicats contestataires dont Force Ouvrière.

A ceux-là, nous répondons ce que répondait Jean Jaurès à un ministre :

*« Oui, monsieur le ministre, la violence c'est chose grossière, palpable, saisissable chez les ouvriers : un geste de menace, il est vu, il est noté. Un acte de brutalité, il est vu, il est retenu. Une démarche d'intimidation est saisie, constatée, trainée devant les juges. Le propre de l'action ouvrière dans ce conflit, lorsqu'elle s'exagère, lorsqu'elle s'exaspère, c'est de procéder en effet par la brutalité visible et saisissable des actes.*

*Ah, le patronat n'a pas besoin, lui, pour exercer une action violente, de gestes désordonnés et de paroles tumultueuses ! Quelques hommes se rassemblent à huis clos, dans la sécurité, dans l'intimité d'un conseil d'administration, et à quelques-uns, sans violence, sans gestes désordonnés, sans éclats de voix, comme des diplomates causant autour d'un tapis vert, ils décident que le salaire raisonnable sera refusé aux ouvriers ; ils décident que les ouvriers qui continuent la lutte seront exclus, seront chassés, seront désignés par des marques imperceptibles, mais connues des autres patrons, à l'universelle vindicte patronale. Cela ne fait pas de bruit ; c'est le travail meurtrier de la machine qui, dans son engrenage, dans ses laminoirs, dans ses courroies, a pris l'homme palpitant et criant ; la machine ne grince même pas et c'est en silence qu'elle broie ».*

Ceux qui nous gouvernent, de même que les dirigeants patronaux, devraient prendre garde aux réactions que peuvent avoir des salariés exaspérés, voire désespérés.

Au ministre Macron qui veut « réformer le marché du travail » et qui déclare que « Ce que nous avons construit après la Seconde Guerre mondiale n'est plus adapté », nous répondons que Force Ouvrière et ses militants défendront becs et ongles le Code du Travail, les conventions collectives, la Sécurité Sociale, le statut de la Fonction publique et les services publics, héritages des luttes ouvrières passées.

En attendant les mobilisations qui ne manqueront pas de suivre, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Secrétaire Général  
de l'UD FO 91  
Jean-Noël LAHOZ

# RAPPORT COMBREXELLE : LE CODE DU TRAVAIL EN DANGER !

Manuel Valls, Premier ministre, a reçu mercredi 9 septembre le rapport de Jean-Denis Combrexelle, "La négociation collective, le travail et l'emploi", en présence de Myriam El Khomri, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

Ce document, répond à une commande que le premier ministre avait passé au début d'avril. M. Valls souhaitait que soit engagée « une réflexion nouvelle pour élargir la place de l'accord collectif dans notre droit du travail et la construction des normes sociales ».

Lors de sa conférence de presse, lundi 7 septembre, François Hollande a déclaré que le gouvernement présenterait « dans les prochains mois » un projet de loi pour permettre « une meilleure adaptation du droit du travail à la réalité des entreprises ».

Retour sur ce rapport controversé avec des questions à Colette Laplanche, conseillère prud'homale FO à Evry :



## 1/ Peux-tu nous expliquer ce qu'est le rapport Combrexelle et à quelle utilisation il est destiné ?

« Au mois d'avril, le Président de la section sociale du Conseil d'Etat, M. Combrexelle, a reçu du Premier ministre une lettre de mission pour préparer « un projet de loi permettant de réformer certaines règles du dialogue social ».

Les consignes données sont claires :

« La place donnée à l'accord collectif par rapport à la loi dans le droit du travail en France est encore trop limitée. »

« Les partenaires sociaux ne se saisissent pas suffisamment des souplesses que la loi leur donne pour déroger au cadre réglementaire standard. »

« Il s'agira de dégager des propositions, faire une plus grande place à la négociation collective et en particulier à la négociation d'entreprise, pour une meilleure adaptabilité des normes aux besoins des entreprises. »

« Je souhaite que vos propositions ne se limitent pas à des aménagements mais ouvrent des perspectives nouvelles et audacieuses, capables de moderniser en profondeur notre système de relations sociales et sa pratique. »

Le rapport Combrexelle a été remis au Premier ministre le 9 septembre.

Courant octobre, il est prévu que le Ministre du travail engage une concertation avec les syndicats et le patronat.

Le projet de loi devrait être présenté en Conseil des ministres fin 2015, début 2016 pour une adoption par le Parlement avant l'été. »



**VOUS PROTÉGER,  
QUELLES QUE SOIENT  
LES CIRCONSTANCES,  
QUELLES QUE SOIENT  
VOS EXIGENCES**

**LA MGD EST UN UNE MUTUELLE SANTÉ SUR MESURE  
GÉRÉE PAR DES ADMINISTRATEURS ÉLUS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.  
LA MGD GÈRE 12 000 CONTRATS ET PROTÈGE 70 000 FAMILLES.**

Depuis sa création en 1982, la MGD a pour vocation de faciliter à ses adhérents l'accès aux soins en les faisant bénéficier d'une couverture sociale complémentaire de qualité. La MGD (Mutuelle Générale de la Distribution), véritable mutuelle indépendante, est spécialisée dans la couverture et la gestion des frais de santé. Elle s'adresse, par l'intermédiaire de ses partenaires courtiers, à toutes les entreprises, aux travailleurs non salariés et à l'ensemble des particuliers, quel que soit leur âge.

**LA MGD, UN GROUPEMENT ÉTHIQUE ET SOLIDAIRE**

Professionalisme, clarté, respect rigoureux de nos engagements vis-à-vis de nos partenaires : notre credo est la satisfaction de nos adhérents. Égalité de traitement des adhérents et absence de sélection médicale. La MGD contribue à la protection sociale tout au long de la vie.



[www.lamgd.com](http://www.lamgd.com)

ASSURER LE PRÉSENT POUR PRÉSERVER L'AVENIR

N° 0 826 626 720

13 rue Sainte Cécile - 75009 Paris

## 2/ En quoi cela remettrait-il en cause le Code du travail ?

« Il existe aujourd'hui ce qu'on appelle la hiérarchie des normes et le principe de faveur.

Le principe de faveur, c'est le principe en vertu duquel la disposition la plus favorable au salarié doit être appliquée.

On le trouve dans l'article L. 2251-1 :

*« Une convention ou un accord peut comporter des stipulations plus favorables aux salariés que les dispositions légales en vigueur.*

*Ils ne peuvent déroger aux dispositions qui revêtent un caractère d'ordre public. »*

Ou encore dans l'article L. 2254-1 :

*« Lorsqu'un employeur est lié par les clauses d'une convention ou d'un accord, ces clauses s'appliquent aux contrats de travail conclus avec lui, sauf stipulations plus favorables ».*

Jusqu'en 1950, les lois et règlements étaient d'ordre public absolu, c'est-à-dire absolument intangibles, qu'on ne pouvait pas modifier et qui s'imposaient à tous.

De 1950 à 1982, les lois et règlements deviennent d'ordre public social, c'est-à-dire qu'ils fixent un minimum en deçà duquel on ne peut pas négocier mais au-delà duquel on peut négocier des améliorations.

De 1982 à 2000, les lois et règlements sont d'ordre public économique, c'est-à-dire que l'on peut y déroger pour servir les intérêts de l'entreprise, y compris en défaveur du salarié.

**On est dans une logique de régression sociale.**

La loi du 4 mai 2004 avait déjà supprimé le principe de faveur entre les différents niveaux de négociations, sauf si la convention de branche ou l'accord professionnel ou interprofessionnel stipulait expressément qu'on ne pouvait y déroger en tout ou partie (article L.2252-1 du Code du travail).

Aujourd'hui, le rapport Combrexelle propose d'inverser le principe de

faveur et de « poser le principe général selon lequel l'accord d'entreprise s'applique en priorité. C'est le point essentiel ».

A défaut d'accord d'entreprise, s'appliqueraient les stipulations **supplétives** de l'accord de branche ou du Code du travail.

Mais il ne faut pas se tromper, il ne s'agit pas des dispositions actuelles du Code du travail ou des accords de branches puisqu'une refonte du Code du travail est aussi prévue ainsi qu'un recentrage des branches sur quatre missions principales.

C'est une généralisation d'accords d'entreprise portant sur le temps de travail, sur l'emploi, sur les salaires, sur les conditions de travail, dérogeant aux

commune aux entreprises et aux syndicats de la négociation ».

Ce serait un bouleversement majeur qui remettrait en cause tous les principes établis par la République mais aussi tous les droits gagnés par la lutte des classes. »

## 3/ Quelles en seraient les conséquences pour les salariés ?

« Le rapport de force n'est pas le même au niveau de l'entreprise puisque l'employeur peut faire pression sur le salarié, ce qui n'est pas possible au niveau d'une branche.

L'accord d'entreprise devenant prioritaire, il sera plus difficile pour le salarié de faire valoir ses droits puisque chaque entreprise aura sa « propre loi » et de plus la proposition

21 limite les possibilités de recours contre les accords d'entreprise.

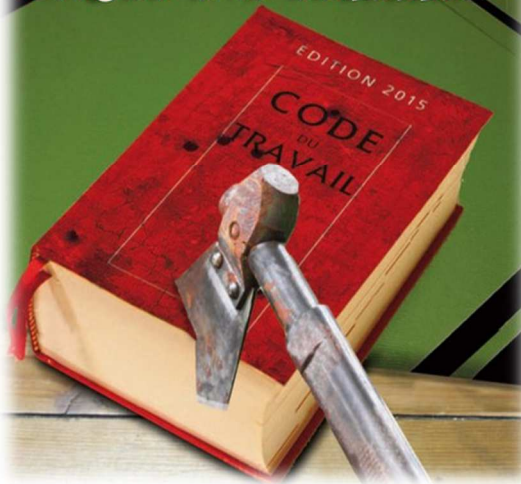
On se demande aussi comment les Conseils de Prud'hommes pourront vérifier la validité des accords d'entreprise qui leur seront présentés.

Et pour couronner le tout, le salarié qui contesterait l'accord d'entreprise pour le maintien de l'emploi pourrait être licencié avec des indemnités moins élevées !

**C'est un retour en arrière inacceptable.**

La conclusion pour Force Ouvrière, c'est que le rapport Combrexelle et le projet de loi qui en découle doivent être immédiatement jetés à la poubelle ! » ■

# IL FAUT SAUVER LE DROIT DU TRAVAIL



Couverture du Journal Employés et Cadres n°80 - Sept 2015

conventions collectives de branche et au Code du travail qui est ainsi mise en place.

De plus tous les accords d'entreprise ou de branches seraient à durée déterminée (de la durée des mandats soit 4 ans maximum).

Le rapport conseille une restructuration des branches pour en diminuer le nombre de 700 à 100, ce qui signifierait autant de conventions collectives en moins.

Le rôle du délégué syndical serait détourné puisque le rapport préconise de former des négociateurs professionnels dans des « lieux où serait enseignée une pédagogie

**PAS TOUCHE AU CODE DU TRAVAIL ET AUX CONVENTIONS COLLECTIVES !**

**NON AU RAPPORT COMBREXELLE ET AU PROJET DE LOI QUI EN DECOULE !**

# MANIFESTATION INTERPROFESSIONNELLE DU 8 OCTOBRE A PARIS A L'APPEL DES UNIONS REGIONALES FO, CGT, FSU ET SOLIDAIRES

Le 8 octobre, alors que le gouvernement cherche à remettre en cause le Code du Travail via le rapport Combrexelle, l'URIF FO a pris ses responsabilités en appelant les salariés à manifester dans l'unité.

Pour FO, il s'agit bien d'obtenir le retrait du pacte de responsabilité et de la loi Macron 1, de s'opposer aux lois Rebsamen, Touraine et NOTRe, de rejeter le rapport Combrexelle et les menaces qui pèsent sur le statut des fonctionnaires.

**PAS TOUCHE AU CODE DU TRAVAIL ET AUX STATUTS !**

*Dans cette mobilisation, l'UD FO 91 a pris toute sa place et diffusé le tract intersyndical départemental ci-dessous :*

**CONTRE LA DEREGLEMENTATION,  
LA PRECARITE,  
OUI AU PROGRES SOCIAL !**

Depuis le début de l'année, les salariés et retraités se mobilisent pour exprimer leurs attentes et leur exaspération face à une situation économique et sociale qui ne cesse de se dégrader et pour exiger une autre répartition des richesses qu'ils produisent.

développement des services publics et la relance industrielle

Comme dans toute l'Europe, le FMI, la Banque Centrale Européenne et la Commission Européenne imposent leur politique d'austérité entraînant chômage, précarité et misère.

adoptée avec le recours au 49/3 accentuent cette politique régressive engendre des conséquences négatives pour les salariés : déréglementations, précarité, chômage, travail de nuit, travail du dimanche.

A ces nouveaux reculs sociaux s'ajoutera l'incohérence environnementale d'une loi qui va jeter des milliers de cars sur les routes, au détriment du rail, entrant en complète contradiction avec les déclarations d'intention de F. Hollande à l'occasion de la COP21 qui se tiendra à Paris dans quelques semaines.

Comme si cela ne suffisait pas, après avoir commencé à démanteler la justice prud'homale, c'est au code du travail, socle législatif commun à tous les salariés, que le gouvernement décide de s'attaquer !

En s'appuyant sur le rapport Combrexelle, il prétend inverser la hiérarchie des normes en favorisant les accords de branches et d'entreprises qui pourraient, de fait, être moins favorables aux salariés et rendre le code du travail facultatif.

Cela ne pourra satisfaire que le patronat qui, comme chez SMART, ne manquera pas d'utiliser le chantage à l'emploi pour arriver à ses fins !



Ces mobilisations, souvent unitaires, sont menées pour exiger des augmentations de salaire et de pension, pour revendiquer de véritables améliorations des conditions de travail avec une nécessaire réduction de la durée du temps de travail, pour dénoncer les licenciements, pour exiger la pérennisation et la conquête de nouveaux droits (retraites, protection sociale, garanties collectives), le

Répondant aux injonctions de ces derniers, le gouvernement français a déjà imposé : pacte de responsabilité et la loi Macron 1.

Demain, il risque de s'inspirer du rapport Combrexelle, pour remettre en cause toutes les avancées sociales conquises depuis le Conseil National de la Résistance.

Pourtant, les salariés le savent : le pacte de responsabilité, la loi Macron

Décidément, le gouvernement aime les patrons et méprise les salariés !

Comme elles l'ont fait le 9 avril 2015, dans un contexte où les inégalités se creusent et où la précarité se développe, les organisations syndicales CGT, FO, FSU et SOLIDAIRES 91 invitent les salariés à amplifier les mobilisations.

Celles qui s'opposent au pacte de responsabilité, à la loi Macron, au rapport Combexelle, à la loi NOTRE mais également à la loi Rebsamen.

De la même manière, elles s'opposent aux tentatives de remise en cause du statut général de la Fonction Publique et des statuts particuliers.

**Le jeudi 8 octobre, tous mobilisés pour :**

- L'augmentation des salaires, des retraites, des pensions, des minimas

*sociaux et du point d'indice des fonctionnaires.*

- Gagner l'égalité salariale femmes/hommes.

- Améliorer les conditions de travail et réduire le temps de travail pour créer des emplois, combattre et réduire le chômage. Conforter et promouvoir les services publics

- Pérenniser et améliorer les garanties collectives, la protection sociale, les retraites complémentaires, pour garantir les droits à la santé et à la retraite.

- Maintenir les garanties collectives, statuts, conventions collectives, code du travail...

- Investir dans le système éducatif pour faire face à l'augmentation du nombre de lycéens et d'étudiants en

leur assurant des conditions d'études satisfaisantes.

- Développer les investissements pour relancer l'activité économique en tenant compte des impératifs écologiques. ■

**Toutes et tous ensemble, et unis, nous gagnerons !!**



## **CARRIÈRE ET RÉMUNÉRATION DES FONCTIONNAIRES : UN NOUVEAU COUP DE FORCE DU GOUVERNEMENT !**

Alors que pour être validé, le projet d'accord salarial (PPCR: voir notre précédent numéro) du gouvernement devait recueillir l'aval de syndicats représentant au moins 50% des voix aux élections professionnelles, le Premier ministre Manuel Valls a décidé que l'accord (dont les mesures, très limitées, sont renvoyées à 2017-2020...) s'appliquerait à l'ensemble des fonctionnaires, cela malgré l'opposition de la CGT, de FO et de Solidaires.

Ce qui fait dire à la Fédération Générale des Fonctionnaires FO dans un communiqué :

**MANUEL VALLS LANCE LE 49-3 DU DIALOGUE SOCIAL !**

*Le Premier ministre vient d'enterrer le dialogue social dans la Fonction publique et la crédibilité du gouvernement. Depuis des mois, la ministre de la Fonction publique claironne que sans accord majoritaire, le gouvernement ne mettra pas en œuvre le protocole. Au lendemain de la date butoir permettant de définir les*

*positions des organisations syndicales, le Premier ministre désavoue immédiatement sa ministre.*

*FO a jugé cet accord inacceptable, la CGT et Solidaires l'ont rejeté, celui-ci n'a donc pas recueilli les 50% nécessaires à son application.*

*Le gouvernement bafoue les règles du dialogue social et, suite aux propos récents du ministre Emmanuel Macron (\*) sur l'attaque en règle du statut des fonctionnaires, on peut dorénavant craindre que le passage en force devienne la règle de gouvernance.*

*Le gouvernement instaure le 49-3 du dialogue social dans la Fonction publique !!!*

*C'est bien la démonstration de l'inutilité des accords de Bercy que Force Ouvrière a maintes fois dénoncés. ■*

**Dans l'immédiat FO exige la revalorisation de la valeur du point d'indice servant au calcul du traitement des fonctionnaires (gelé depuis 2010 !) et combatta toutes tentatives de remise en cause du statut général des fonctionnaires.**

(\*) M. Macron a déclaré que le statut des fonctionnaires n'était ni « adéquat », ni « justifiable »... Comme le Code du Travail ?



# LES PERSONNELS HOSPITALIERS EN GREVE POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI TOURAINE CONTRE LES RESTRICTIONS BUDGETAIRES



Le 1<sup>er</sup> octobre, les personnels et agents de la fonction publique hospitalière (secteurs sanitaire,

social et médico-social) étaient une nouvelle fois en grève à l'appel de la Fédération FO des services publics et de santé (avec la CGT et SUD) pour le retrait du projet de loi Touraine et pour leurs revendications :

- Retrait du pacte de responsabilité qui impose l'austérité budgétaire à tous les hôpitaux
- Retrait du projet de loi de modernisation du système de santé
- Arrêt immédiat des suppressions de lits
- Maintien des postes et création des emplois nécessaires (titularisation des contractuels)

- Maintien des acquis statutaires (avancement à la durée intermédiaire, jours RTT...)
- Augmentation générale des salaires

Force Ouvrière s'oppose notamment à une nouvelle organisation du tissu hospitalier avec la création de Groupements hospitaliers de territoire (GHT) chargés d'élaborer des projets médicaux partagés qui va conduire à des regroupements de services et donc des réductions de moyens et de postes : suppression annoncée de 22 000 postes et 3 milliards d'économies demandés aux hôpitaux d'ici à 2017 !

## L'UD FO 91 SOUTIENT LES PERSONNELS HOSPITALIERS

Dans l'Essonne, la « modernisation du système de santé » du gouvernement se traduit par une dégradation inacceptable

de « l'offre de soins » pour les usagers :

- Fermeture de la maternité de Dourdan suite à la fusion/restructuration des hôpitaux d'Etampes, d'Arpajon et de Dourdan
- Fermeture de la maternité de l'hôpital Jacques Cartier à Massy (42 000 habitants...) et transfert à l'hôpital privé d'Antony sur directive de l'Agence régionale de santé.
- Fusion/restructuration de l'hôpital Perray-Vaucluse à Epinay sur Orge avec des hôpitaux parisiens entraînant des fermetures ou des transferts de services et des suppressions de postes (voir notre précédent numéro).
- Fusion/restructuration des hôpitaux de Longjumeau et de Juvisy sur Orge et menace de suppression de services et de lits. ■

# NON AUX FERMETURES DES TRESORERIES DE DRAVEIL ET MONTGERON !

La situation des agents des Finances dans l'Essonne, comme ailleurs, est à ce point dégradée qu'elle a conduit à une mobilisation sans précédent. Les restructurations incessantes, les suppressions d'emplois, les postes non pourvus (33), les agents n'en peuvent plus. C'est pourquoi le 9 juillet, ils étaient 120 rassemblés devant la direction à l'appel de l'intersyndicale FO, CGT, Solidaires et même CFDT pour dire « ça suffit ! Des emplois ! ».

La direction fait la sourde oreille, ne répond à aucune demande et poursuit les restructurations qui conduisent à toujours moins d'emplois. Dans cette situation, les agents ont décidé avec leurs syndicats d'aller à Bercy le 15 octobre pour exiger :

- l'arrêt des suppressions de postes et la création des emplois nécessaires
- le comblement immédiat des emplois vacants
- l'affectation immédiate de C stagiaires à hauteur des besoins exprimés (33)
- Le maintien du réseau de la DGFIP et l'arrêt des restructurations
- le maintien de toutes leurs missions au sein de la DGFIP

*Nos camarades du syndicat FO des Finances nous communiquent les informations suivantes sur la situation en Essonne :*

« Déjà la trésorerie de Vigneux avait été localisée dans la Trésorerie de Brunoy après l'incendie criminel qui avait détruit ses locaux le 19 mai 2012.

Les trésoreries de Draveil et Montgeron fermeront le 31 décembre prochain. Après le transfert de l'activité de recouvrement de l'impôt aux Services des impôts des Particuliers de Yerres, le 1er janvier 2015, c'est le secteur communal des deux trésoreries qui seront transférées au Centre des Finances Publiques de Brunoy le 1er janvier 2016. Ces fermetures s'ajoutent à celles des trésoreries de Milly la Forêt en 2007, de Juvisy en 2014 et de Bièvres en 2015.

Le projet de regroupement, auquel s'est opposé FO DDFIP depuis 10 ans, aboutit au retrait de l'administration fiscale de 3 communes (Draveil, Montgeron, Vigneux) et son regroupement sur 2 centres : Brunoy (communal) et Yerres (impôt). Force Ouvrière dénonce depuis des années la politique des gouvernements successifs de réduction des effectifs qui sert de prétexte à la fermeture des centres pour créer de grandes structures. En éloignant les guichets des populations défavorisées, on fragilise ce public.

L'Administration est au service du public et doit donc en rester proche. La seule réponse de l'administration pour faire face aux réductions d'effectifs (plus de 35 000 depuis 10 ans à la DGFIP), et aux baisses de crédits de fonctionnement, est le regroupement des centres, la réduction des horaires d'ouverture et maintenant la dématérialisation forcée (*obligation d'utiliser internet pour l'envoi des documents*).

Après la retenue à la source, présentée par la communication gouvernementale comme une réforme fiscale, et qui n'est qu'une réforme du recouvrement de l'impôt, voici que le projet de loi de finances prévoit l'obligation de déclarer en ligne et la mise en place de l'obligation de paiement dématérialisé.

Les agents des Finances ne restent pas inactifs : après l'envahissement du CTL le 9 juillet dernier pour exposer à la Directrice Départementale les difficultés auxquelles ils se trouvent confrontés, après la journée d'action devant Bercy le 15 octobre pour dénoncer la baisse des effectifs et la dégradation des conditions de travail, ils continueront leur mobilisation jusqu'à la satisfaction de leurs revendications.

**L'UD FO 91 est solidaire de l'action entreprise par nos camarades des Finances et invite tous les adhérents FO à leur apporter leur soutien. ■**

# Meeting de rentrée de l'URIF FO

## Du 16 septembre 2015

**Intervention de Christophe Le Comte**  
**SECRÉTAIRE de la Section Fédérale du**  
**Commerce**

« Mes chers Camarades,

*A n'en plus douter, nous sommes face à un gouvernement antidémocratique et à la solde du patronat.*

*Jamais nous n'avons connu un tel mépris des travailleurs et de leurs intérêts.*

*L'attaque est frontale et ils n'avancent pas masqués.*

*Le patronat veut, le gouvernement donne sans aucune pseudo contrepartie.*

*CICE, pacte de responsabilité, etc. massacre de notre protection sociale par les allègements des cotisations sociales, le cocktail est dur à supporter.*

*Les salariés des Galeries Lafayette, Kookai, André, La Halle, Tel & Com, etc. connaissent la contrepartie des cadeaux : restructurations, licenciements, reclassements voués à l'échec.*

*C'est-à-dire le massacre de l'emploi pour une baisse du coût du travail.*

*Avec 6 millions de chômeurs, un peu plus, un peu moins, le gouvernement s'appuiera sur de nouvelles méthodes pour radier les chômeurs et contenir les chiffres du chômage, on ne peut pas l'accepter.*

*Et pourtant, les cadeaux continuent.*

*Dernièrement, à coup de 49-3 par deux fois, le gouvernement a imposé sa loi ou plus exactement, il a fait sa loi au Parlement. La loi Macron, baptisée par notre Secrétaire Général, la loi fourretout.*

*Elle nous concerne grandement dans le commerce.*

*Une partie de cette loi vient augmenter la déréglementation apportée par la loi Mallié sur la remise en cause du Repos Dominical et en plus favorise le travail de nuit.*

*C'est à juste titre que l'on se pose la question, est-ce qu'aujourd'hui le*



Union Régionale FORCE OUVRIERE  
Ile-de-France

### MEETING DE RENTREE DE L'URIF FO

#### Le 16 septembre 2015

UNE VOLONTÉ DE  
S'OPPOSER AU PACTE  
DE RESPONSABILITÉ -  
À LA LOI MACRON - À  
LA LOI TOURRAINE -  
À LA LOI REBSAMEN -  
À LA LOI NOTRE



UNE EXCELLENTE MOBILISATION : PLUS DE 500 MILITANTS !

DES INTERVENTIONS DYNAMIQUES ET MOBILISATRICES

DES REVENDICATIONS CLAIRES !

LA NÉCESSITÉ DE  
S'ENGAGER DANS LA  
POURSUITE DE LA GRÈVE ET  
DES MANIFESTATIONS DU  
9 AVRIL 2015



*principe du Repos Dominical prévu dans la loi n'est pas devenu le principe du travail du dimanche ?*

*La réflexion est très sérieusement ouverte avec l'appui de notre Confédération.*

*Tant de dérogations sont offertes que le travail du dimanche va se généraliser avec des conséquences sociales dramatiques.*

*[...] Le ministère de l'Economie et son sous-ministère, celui du Travail, ont envoyé deux lettres à la Fédération des Employés et Cadres qui a répondu publiquement par voie d'un communiqué de presse, pour condamner la méthode utilisée.*

*Méthode à nouveau anti-démocratique...*

*[...] Le gouvernement consulte une fédération pour ne pas consulter les UD, en particulier celle de Paris, puisque cette loi est faite uniquement pour contourner le niveau local car la Mairie de Paris avait refusé d'augmenter le nombre de zones touristiques, à la commande des grands magasins et en particulier de M. ARNAULT qui voulait ouvrir la nuit son Séphora sur les Champs-Élysées.*

*[...] Voilà comment le gouvernement a piétiné le Conseil de Paris, la démocratie locale qui nous avait entendus avant de formuler leur refus. Oui, ils avaient demandé notre avis, mais avant de décider.*

Mais le NON de Paris a déplu aux patrons, donc le gouvernement autoritaire a dit OUI.

N'oublions pas les gares ou plus exactement l'emprise de la gare... si quelqu'un connaît la définition d'une emprise et comment elle se concrétise en termes de périmètre...

Eh bien, là aussi, ce n'est pas dans les documents remis pour avis.

Toutes les grandes gares parisiennes sont concernées, mais aussi celles de Lyon-Part-Dieu, Marseille, Bordeaux, Avignon, Nice et Montpellier.

Juste pour rigoler, le ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie est en copie.

Comme si ouvrir les magasins 7 jours sur 7 ça ne fait pas plus de consommation d'énergie et augmente la pollution pour se rendre dans les magasins.

Et dans les gares, c'est avec le développement des transports par cars, prévu par la loi Macron, que ça va diminuer la pollution ! NON, juste casser le service public.

Pour FO, restons concentré sur nos valeurs, nos revendications, nos résolutions en particulier celles du dernier Congrès Confédéral.

Le travail du dimanche, c'est NON... depuis JOUHAUX, nous avons revendiqué les deux jours de repos consécutifs dont le dimanche.

Il est hors de question que l'on soit d'accord que des salariés des TPE soient traités différemment que les autres. Dans le commerce, les grandes enseignes développent des franchises, donc des TPE pour éviter de « s'emmerder » avec le social... les salariés qui y travaillent n'auront pas de compensation pour le sacrifice de leurs dimanches et le travail en soirée.

Oui, les salariés seront traités différemment car les négociations seront renvoyées au niveau des entreprises pour favoriser le dumping social et le syndicalisme maison qui développera au final le corporatisme, c'est-à-dire la charte du travail.

Du fric, ils veulent du fric.

C'est pour cela qu'il ne faut pas accompagner cette destruction de nos droits par des négociations d'accompagnement.

Nous devons dessiner le temps de travail pour qu'il s'en dégage l'essentiel : notre temps de vie, « le droit à la paresse ».

C'est toute l'Organisation qui doit se battre contre ce gouvernement et le patronat qui s'attaquent par tous les bouts à nos conquêtes sociales.

C'est une véritable guerre sociale, nous devons nous mettre à la hauteur des enjeux.

Peu importe qui est ou sera dans le gouvernement.

**C'est libres et indépendants que nous sommes,**

**C'est libres et indépendants que nous devons porter nos revendications,**

**C'est libres et indépendants que nous devons organiser avec toutes les autres organisations syndicales, qui sont sur des bases claires, la défense et la reconquête de nos droits.**

**120 ans d'histoire, ils ne vont pas effacer la CGT-FO, comme Pétain l'a fait sous l'occupation. Nous étions alors rentrés en Résistance Ouvrière.**

**Vive la CGT-FO. » ■**

**Intervention de Laurent Weber (extraits)**

**SECRETAIRE de la Chambre Syndicale des Organismes de Sécurité Sociale et Allocations Familiales de la Région Parisienne**

Chers camarades,

[...] Il y a un an, je vous informais ici même de l'adoption de la Convention d'objectif et de gestion de l'assurance maladie passé entre l'Etat et la CNAM, grâce au vote du Medef et à l'abstention de la CFDT.

Cette COG, élaborée en application du pacte de responsabilité qui prévoit entre autres de réaliser 1,2 milliard d'économies sur les frais de gestion de la Sécurité Sociale a été décliné depuis dans les différentes Cnam.

On peut aujourd'hui en mesurer concrètement les conséquences pour le personnel et les assurés sociaux.

Il faut savoir que dans les 8 Cnam de la Région entre 2004 et 2010 il y a eu 2001 postes de supprimés [...]

Il ne faut pas aller chercher plus loin les raisons dans les retards de remboursements des prestations.

Mais figurez-vous mes camarades que ce n'est pas encore suffisant puisqu'il faut encore supprimer plus d'un millier de poste dans les 8 Cnam de la Région parisienne d'ici à 2017.





Comment le personnel peut-il assurer sa mission dans de telles conditions ? C'est impossible.

Toujours au nom des économies à réaliser, près de la moitié des sites d'accueil ont été fermés ces dernières années dans toutes les Cnam de la région.

Mais ce n'est pas encore suffisant puisque les directions annoncent à nouveau la fermeture de plus d'une cinquantaine de centres d'accueil.

La fermeture massive des centres aboutit à une dégradation générale des conditions d'accueil tant pour les assurés que pour le personnel. Les assurés affluent dans les centres encore ouverts ce qui engendre des délais d'attente de plusieurs heures malgré tous les efforts déployés par le personnel.

La Cnam pour régler le problème préconise maintenant de mettre en place l'accueil sur rendez-vous mais

sans effectif supplémentaire. Le résultat c'est qu'au lieu d'attendre 2 ou 3 heures l'assuré devra attendre 15 jours ou 3 semaines.

Cette situation le personnel ne l'accepte pas.

La Sécurité Sociale appartient aux assurés sociaux car c'est notre salaire différé.

Et c'est ça qu'on veut nous faire oublier en cette année de 70<sup>ème</sup> anniversaire.

Nous faire oublier que la Sécurité Sociale, a été arrachée en 1945 par le rapport de force que la classe ouvrière a imposé au patronat à ce moment-là.

Personne, à part nous, ne va rappeler le rôle fondamental qu'ont joué les militants de la CGT regroupés autour du journal « résistance ouvrière » qui deviendra Force ouvrière et notamment Georges Buisson dans l'élaboration du projet de Sécurité sociale.

Alors il nous revient à nous militants de FO avec tous les militants qui pensent qu'on ne peut laisser détruire la Sécurité Sociale de combattre pour construire le rapport de force pour :

- Défendre l'unité de la Sécurité Sociale,
- Dire non à l'étatisation de la Sécurité Sociale,
- Exiger le retrait projet de loi Touraine. ■

**Vive la Sécu de 1945. Elle est à nous !**

**On s'est battu pour la gagner et on se bat pour la garder.**

**Vive la CGT-Force Ouvrière !**

## **« 70<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE » DE LA SECURITE SOCIALE : TOUR DE VIS HISTORIQUE SUR LES DEPENSES EN 2016 !**

« Dans son projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2016 présenté le 24 septembre, le gouvernement a fixé à 1,75% le taux d'évolution des dépenses de santé.

C'est un tour de vis historique que l'on impose à la branche maladie avec un taux sous la barre des 2% alors qu'il était de 4% en 2007 !

Drôle de façon de célébrer le 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Sécurité Sociale !

Dans le même temps, le gouvernement intensifie ses aides aux entreprises via le crédit d'impôts compétitivité-emploi (CICE) et les exonérations de cotisations sociales la plupart non compensées.

Le pacte de responsabilité, c'est 41 milliards d'aides publiques qui leur sont accordés sans contreparties ni effet sur l'emploi et les 50 milliards de réduction des dépenses publiques imposées sur 2015-2017 vont peser à hauteur de 16 milliards en 2016 sur les services publics et sociaux...

La Sécurité Sociale n'a pas été fondée pour financer les politiques économiques des gouvernements.

Mais ce projet de loi de financement de la Sécurité Sociale ne se limite pas à cela et nous tenons à exprimer notre vive inquiétude à propos :

- des articles 17 et 38 qui organisent la fusion de tous les régimes de base d'assurance maladie
- de l'article 35 qui veut créer une « mutuelle senior » pour les retraités de plus de 65 ans
- de l'article 57 qui met en cause l'organisation actuelle de la Sécurité Sociale en engageant un processus de fusion donc de disparition de nombreux organismes sociaux et du service public de proximité.

Force Ouvrière réaffirme son attachement aux différents régimes de protection sociale et à la solidarité intergénérationnelle. Nous refusons que les complémentaires soient

compartimentées selon la catégorie socio-économique des individus : jeunes, chômeurs, actifs, démunis, retraités...

Force Ouvrière réaffirme son attachement aux principes de solidarité fondateurs de la Sécurité Sociale de 1945 dont nous éloignent de plus en plus les contre-réformes successives qui renforcent son étatisation et ouvrent la porte à sa privatisation.

Pour toutes ces raisons, Force Ouvrière a voté contre ce projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2016 au Conseil de la CNAMTS du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

A l'occasion du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Sécurité Sociale, il est nécessaire rétablir le paritarisme et restaurer la solidarité des salariés et la solidarité nationale avec les financements correspondants aux besoins. » ■

(Déclaration FO au Conseil de la CPAM91 - Octobre 2015)

# MANIFESTATION NATIONALE DU 10 OCTOBRE POUR LE RETRAIT DE LA REFORME DU COLLEGE

Les professeurs du syndicat FO des Lycées et Collèges ont décidé d'adresser une lettre ouverte à tous les parents pour les inviter à manifester ensemble à Paris le 10 octobre 2015 à l'appel de 14 organisations syndicales du second degré :

« Chers parents,

Après trois journées de grève massivement suivies dans les collèges contre sa réforme, la Ministre de l'Éducation Nationale persiste dans sa volonté de faire passer en force la réforme du collège, contre l'intérêt des élèves et des personnels. La réforme n'apporterait rien aux élèves, bien au contraire.

La réforme du collège, c'est :

- au moins 400 heures de cours disciplinaires retirées de la scolarité d'un collégien (6<sup>ème</sup> – 3<sup>ème</sup>)
- des « enseignements pratiques interdisciplinaires » (EPI) en lieu et place de ces 400 heures de cours, sans véritable contenu, sans programme national à suivre, sans évaluation réelle
- la fin des classes bi-langues et des sections européennes
- une autonomie renforcée des établissements : les horaires et contenus disciplinaires pourront varier d'un collège à l'autre à hauteur d'au moins 20%, ce qui signifie la remise en cause d'un enseignement national, le même pour tous.



La réforme du collège, c'est la même logique que la réforme des rythmes scolaires : ce sont deux réformes issues de la même loi – la loi dite de « refondation » de l'école » !

Les « enseignements pratiques interdisciplinaires » (EPI) dans les



collèges, c'est comme les « temps d'activité périscolaires » (TAP) dans les écoles primaires : c'est la désorganisation programmée, c'est l'animation au détriment de l'instruction. Sous le prétexte d'activités plus « ludiques », en réalité, c'est un enseignement au rabais qui est organisée par Mme la Ministre.

Puisque Mme la Ministre refuse de nous entendre, il nous faut monter d'un cran le rapport de force, et nous savons que nous pouvons compter sur le soutien des parents d'élèves. »

## L'UD FO SOUTIENT CETTE MANIFESTATION

L'Union Départementale FO de l'Essonne réaffirme son attachement à l'Ecole Républicaine, seul lieu qui permet de garantir le droit à

l'instruction pour tous les élèves, pour tous les enfants.

L'autonomie des établissements, les nouveaux rythmes scolaires, aujourd'hui la réforme des collèges : c'est la territorialisation de l'Ecole contre son caractère national.

C'est pourquoi l'UD FO de l'Essonne a décidé début

septembre de soutenir la grève nationale des enseignants, administratifs et territoriaux du 17 septembre 2015 dénonçant la logique qui prévaut derrière cette réforme des collèges et qui est la même que celle de la réforme du code du travail voulue par le rapport Combexelle.

Ici, on en finit avec « l'éducation nationale » pour y substituer un socle minimal, l'autonomie et l'adaptation locale des établissements.

Là, le code du travail n'opèrerait plus qu'à minima et l'entreprise deviendrait le niveau de négociation prépondérant, quitte à ce que les accords soient dérogatoires et moins favorables aux salariés.

Selon cette logique du local privilégié par rapport au national, c'est bel et bien à une remise en cause du pacte républicain qu'on assiste.

C'est aussi la remise en cause des programmes nationaux, des diplômes, des examens valables sur tout le territoire national.

C'est l'appauvrissement des connaissances.



Cela ne sera pas sans conséquence pour l'ensemble des salariés et notamment pour les conventions collectives et les statuts.

## L'ECOLE PUBLIQUE EST EN DANGER

Déjà la mise en place des rythmes scolaires en primaire aboutit à une fuite massive d'élèves de l'école publique vers l'école privée qui, elle, n'applique pas cette réforme de désordre tout en bénéficiant des subventions publiques pris sur le

Budget de l'Education Nationale.

Après la grève massive du 17 septembre, la Ministre de l'Education Nationale campe sur ses positions et veut imposer sa réforme, pourtant rejetée par l'immense majorité des professeurs et des parents d'élèves.

Les personnels ont parfaitement raison de préparer la manifestation nationale le 10 octobre pour l'abrogation des textes de la réforme du collège que la Ministre de l'Education Nationale veut imposer par la force, contre la volonté de la grande majorité des professeurs.

**L'Union Départementale FO de l'Essonne exprime sans réserve son soutien aux syndicats FO engagés dans la manifestation du 10 octobre appelée par 13 syndicats qui représentent plus de 80% des personnels.**

## L'ECOLE REPUBLICAINE EST L'AFFAIRE DE TOUS LES SALARIES

### DES AG POUR PREPARER LA GREVE

Après trois grèves massives dans les collèges et lycées, après la manifestation nationale du 10 octobre qui a rassemblé des dizaines de milliers d'enseignants à Paris, la Ministre s'entête à maintenir sa réforme du collège, rejetée par la majorité, et refuse de recevoir les organisations syndicales, en raison de « contraintes dans son agenda » !

Mais le mépris et la provocation renforcent l'exaspération des personnels.

Partout le même sentiment domine : la réforme ne doit pas passer.

Les enseignants n'acceptent pas l'amputation des horaires disciplinaires, la disparition du latin et du grec, des classes bi-langues, la territorialisation, etc. Ils veulent l'abrogation de la réforme.

Le 12 octobre, l'intersyndicale nationale réunissant 13 organisations syndicales, dont FO, appelle « à refuser toute anticipation de la réforme, à développer toutes les initiatives locales propres à bloquer sa mise en place. Pour cela, elle appelle les personnels à se réunir en assemblées générales, et à débattre de l'action, incluant la grève. »

A Force Ouvrière, nous faisons nôtres ces propositions. La Ministre ne connaît que le passage en force.



Nous préparons la grève pour le retrait, jusqu'au retrait de la réforme.

Dans ce cadre, le Syndicat Force Ouvrière des Lycées et collèges de l'Essonne a mis en place un plan militant d'assemblées et de prises de position, amplifiant encore ce que nous avons fait jusqu'à présent.

Le syndicat n'a jamais reçu autant de sollicitations, y compris de la part d'établissements où nous ne sommes jamais allés tenir des réunions.

**Organiser des AG de préparation de la grève, cultiver l'axe de la résistance initié le 9 avril dernier et préparer, au niveau interprofessionnel, les conditions d'une riposte d'ampleur, pour bloquer cette offensive, c'est ce qu'a décidé le Comité Confédéral National réuni les 7 et 8 octobre derniers. ■**



Malakoff Médéric lance la nouvelle démarche responsable Entreprise territoire de santé qui intègre des services innovants aux garanties d'assurance.

Orientation dans l'offre de soin, prévention, dépistage, coaching... améliorent le bien-être des salariés et contribuent à la performance des entreprises.

Pour en savoir plus :

[entreprise-territoire-de-sante.malakoffmederic.com](http://entreprise-territoire-de-sante.malakoffmederic.com)

Votre contact : [contact-branches@malakoffmederic.com](mailto:contact-branches@malakoffmederic.com)

**SANTÉ - PRÉVOYANCE - ÉPARGNE - RETRAITE**



# L'UD FO DE L'ESSONNE SOLIDAIRE DES TRAVAILLEURS D'AIR FRANCE !

**LE CONGRES DE L'UD FO DE PARIS, REUNI LES 14 ET 15 OCTOBRE 2015, a pris très clairement position dans une motion pour soutenir l'ensemble des personnels d'Air France frappés par un plan de suppressions d'emplois massif en se prononçant pour l'abandon sans condition des poursuites engagées.**

Les Secrétaires d'UD FO d'Ile-De-France présents à ce Congrès affirment leur solidarité totale aux salariés et en particulier aux syndicats FO.

Ils condamnent les « arrestations » des militants « au petit matin » devant leur famille conduisant à de véritables traumatismes pour ces dernières.

Pour l'URIF FO, ce n'est pas notre conception de la démocratie, ni du dialogue social...

L'URIF FO considère, pour sa part, que la première des violences est celle qui consiste à annoncer, en plus sans concertation, 2 900 suppressions d'emplois s'ajoutant aux 14 000 des années passées, c'est celle qui conduit à avoir plus de 3 500 000 chômeurs et 10 millions de personnes en situation de précarité et de misère.

C'est aussi celle du pacte de responsabilité imposant une austérité en France mais aussi dans toute l'Europe.

L'URIF FO s'oppose, comme les personnels d'Air France, à la volonté de la direction d'Air France de monter les salariés les uns contre les autres.

Ils ont réagi dans l'unité sur des revendications claires.

Toutes ces raisons conduisent l'URIF FO à soutenir le rassemblement organisé par les syndicats d'Air France et particulièrement FO le Jeudi 22 octobre 2015.

L'URIF FO qui mettra tous ses moyens à disposition du syndicat FO d'Air France demande à l'ensemble des UD FO d'Ile-de-France et aux syndicats FO de soutenir ce rassemblement en

envoyant des délégations démontrant ainsi la solidarité de l'interprofessionnelle à l'égard des salariés d'Air France touchés eux aussi par le pacte de responsabilité et toutes les lois qui attaquent les statuts, conventions collectives, services publics, code du travail, protection sociale et l'emploi.

L'URIF FO exige l'abandon, sans condition, des poursuites engagées contre les salariés et les syndicalistes qui n'ont fait que défendre leur emploi.

(Paris, le 19 octobre 2015) ■



**AIR FRANCE  
Aucun licenciement  
Levée immédiate des sanctions**

L'URIF FO, avec des délégations de ses syndicats, a participé au rassemblement, place Édouard Herriot à proximité de l'Assemblée Nationale, à l'appel des syndicats d'Air France.

Ce rassemblement avait pour objet, entre autre, l'arrêt immédiat des 2 900 licenciements prévus par la direction, la levée immédiate des sanctions

prises à l'encontre de militants syndicalistes et salariés qui protestaient contre ce plan prévu par la direction d'Air France. Ces licenciements succèdent à une vague de plusieurs milliers opérés auparavant et précèdent d'autres plans.

Les manifestants scandaient : « On ne lâchera rien !

Aucun licenciement ! Levée immédiate des sanctions » !

Comme Force ouvrière l'a déjà indiqué la véritable violence provient des dirigeants d'Air France qui ont élaboré ce nouveau plan.

Comme l'ont souligné les différents intervenants, dont Patrick Privat pour la Confédération FO, l'état actionnaire ne peut se défaire de sa responsabilité dans ce dossier.

Honte à ceux qui traitent les salariés comme des voyous, à la direction d'Air France qui entend prendre des sanctions disciplinaires à l'encontre d'une vingtaine d'entre eux, à cela s'ajoutent les salariés qui seront traduits en correctionnelle le 2 décembre de cette année et qui ont été cueillis à l'aube comme des délinquants.

L'URIF FO soutient sans réserve les salariés d'Air France qui luttent pour l'annulation totale du plan et le retrait sans condition des menaces de sanctions disciplinaires et pénales.

Paris, le 22 octobre 2015

(Communiqué URIF FO) ■



# LES SYNDICATS FORCE OUVRIERE DE L'AP-HP MOBILISÉS POUR LE RETRAIT DU PLAN HIRSCH

Monsieur Hirsch, directeur général de l'AP-HP, a adressé une lettre aux personnels de l'AP-HP dans laquelle il indique : « *De même la crainte exprimée de changements d'organisations et de rythmes qui soient uniformes et imposés d'un coup à l'ensemble de l'AP-HP. Je souhaite au contraire que ces changements soient mis en œuvre de manière adaptée aux spécificités des pôles, des services et des activités...* »

Le directeur général l'avoue : il n'a pas pu imposer à l'ensemble des personnels de l'AP-HP son projet de réorganisation du travail. C'est le résultat de la mobilisation sans précédent des personnels avec les 7 organisations syndicales de l'AP-HP en mai-juin et qu'il n'a trouvé le 18 juin aucune organisation syndicale pour valider son projet.

Le cœur de son projet, c'est bien : « *l'adaptation des plannings des personnels aux pics d'activité des services* », « *la généralisation de la grande équipe, contre l'organisation collective du travail en 3 équipes* »...

Dans sa communication, il indique vouloir adapter nos horaires pour ne pas supprimer 4 000 emplois. De qui se moque-t-il ?

Alors qu'il a signé dernièrement avec des syndicats un protocole sur la résorption précaire. Sur les près de 10 000 CDD, seuls 700 seront mis en stage et de nombreux contractuels vont se retrouver à la rue dès le 1<sup>er</sup> octobre.

Martin Hirsch a dû reculer dans la mise en œuvre de son projet de destruction des horaires et des équipes devant la

Pour sa part, Force Ouvrière, fidèle au mandat des milliers de personnels qui étaient en grève en mai-juin, continue de revendiquer « *le retrait définitif du plan Hirsch, l'arrêt immédiat des expérimentations sur la réorganisation du travail...* » ■



© F. Blanc / FO Hebdo

Il précise « *que lorsque les agents ne sont pas en grande équipe, il y a une plus grande consommation des moyens de remplacement* ».

C'est bien substituer l'organisation collective actuelle du travail en 3 équipes par la généralisation de la grande équipe que veut imposer Martin Hirsch aux personnels pour réaliser 30 à 40 millions d'euros d'économies sur les 150 millions d'euros exigés en 2015 par le pacte d'austérité de 50 milliards du gouvernement.

grève massive des personnels. Pourtant, il n'a pas renoncé à vouloir modifier notre organisation de travail en 3 équipes et adapter nos horaires aux pics d'activité des services, des pôles...

Ce qu'il propose toujours, c'est de mettre en œuvre son projet « *avec l'accord de certaines organisations syndicales* » et qu'il y ait autant d'organisation de travail que de pôles, de service ou d'activités !

## A L'HÔPITAL JOFFRE-DUPUYTREN DE DRAVEIL LES PERSONNELS UNIS CONTRE LE PLAN HIRSCH

Nous personnels de Joffre-Dupuytren avec l'intersyndicale CGT, FO, SUD maintenons nos exigences de retrait du plan Hirsch avant toute forme de discussion préalable.

Dans la continuité de nos mobilisations des 21 et 28 mai, du 11 juin et du 17 septembre, nous continuons de revendiquer :

- Arrêt immédiat des expérimentations sur la réorganisation du travail
- Respect du cadre d'organisation actuel des cycles de travail
- Non à l'adaptation de nos horaires aux pics d'activité des services, pôles...
- Maintien des droits collectifs liés au statut particulier et droits spécifiques
- Embauche de personnels par l'intégration des contractuels dans le statut AP-HP
- Remboursement des retenues sur salaires (jours de grève)
- Arrêt immédiat des plans d'économies et réattribution de tous les postes supprimés
- Non à la grande équipe !

# UNE BOURSE DU TRAVAIL TOUTE NEUVE INAUGUREE A ETAMPES

Depuis de nombreuses années, les unions locales syndicales d'Etampes étaient logées dans des préfabriqués vétustes, voire insalubre. Impossible de recevoir les salariés dans des conditions décentes !

La municipalité ayant décidé de construire un bâtiment neuf pour les reloger, les UL FO et CGT et les syndicats locaux des territoriaux disposeront enfin de locaux propres et fonctionnels.

Le samedi 26 septembre, lors de l'inauguration de cette nouvelle Bourse du Travail, réservée exclusivement aux syndicats, Jean Noël Lahoz, secrétaire départemental de l'UD FO 91, a rappelé

l'importance de la mise à disposition de locaux aux organisations syndicales comme élément incontournable de la vie démocratique, dans un contexte où, ailleurs, des Bourses du Travail

sont menacées de fermeture, voire fermées, et où circulent dans notre département des rumeurs selon lesquelles les locaux dont bénéficient les Unions départementales à la



Étampes infos N°1019 / vendredi 2 octobre 2015

Maison des Syndicats à Evry pourraient leur être retirés...

La nouvelle Bourse du travail se trouve place du Jeu de Paume (tout un symbole) en face du commissariat.

Pour FO, vous pouvez contacter son responsable, Carlos DA CRUZ, à l'UD le mercredi. ■

COURT. www.digitaleurope.com - photo: d'après le site de la Sécurité Sociale - LA LETTE & CO

**6 000 000  
DE GARANTIES OCIRP**

**Prévenir, agir, soutenir.**  
Veuve, orphelinage, handicap, perte d'autonomie, face à ces situations, l'OCIRP protège les salariés et leur famille, dans le cadre de leur entreprise, par le versement d'un complément financier et un accompagnement social dédié.  
**C'est une question d'avenir.**

Les garanties OCIRP représentent une protection collective unique, financée par les entreprises et leurs salariés. Avec ses organismes de prévoyance membres, l'OCIRP assureur à vocation sociale, à but non lucratif, a su gagner la confiance de plus d'un million d'entreprises et de leurs salariés. **Bientôt la vôtre ?**  
► [ocirp.fr](http://ocirp.fr)

**UN GROUPE AU SERVICE DES CE**

**EXPERTS-COMPTABLES / CONSULTANTS / ANALYSTES / JURISTES EN DROIT SOCIAL / FORMATEURS**

Des équipes pluridisciplinaires à vos côtés pour mener à bien votre mandat !  
N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes à votre service.

TÉL : 01 42 25 30 30 - [info@groupe-legrand.com](mailto:info@groupe-legrand.com)

**GROUPE LEGRAND**  
[www.groupe-legrand.com](http://www.groupe-legrand.com)

# Syndicats 91 – Créations et Élections

## RÉSULTATS D'ÉLECTIONS :

- **STEF PARIS ATHIS** à Athis-Mons (Transports)

### CFE

#### 1er Collège

Titulaires : FO : 2 – CFDT : 1 – CFTC : 0 – UNSA : 0 – UST : 1

Suppléants : FO : 2 – CFDT : 1 – CFTC : 0 – UNSA : 0 – UST : 1

#### 2ème Collège

Titulaires : FO : 1 – CFDT : 0 – CFTC : 0

Suppléants : FO : 1 – CFDT : 0 – CFTC : 0

### Délégués du Personnel

#### 1er Collège

Titulaires : FO : 2 – CFDT : 1 – CFTC : 0 – UNSA : 1 – UST : 1

Suppléants : FO : 2 – CFDT : 1 – CFTC : 0 – UNSA : 0 – UST : 2

#### 2ème Collège

Titulaires : FO : 2 – CFDT : 0 – CFTC : 0

Suppléants : FO : 2 – CFDT : 0 – CFTC : 0

- **OTUS WISSOUS** à Wissous (Transports)

### CFE

#### 1er Collège

Titulaires : FO : 0 – CGT : 2 – CFTC/CFDT : 2 – UNSA : 0

Suppléants : FO : 0 – CGT : 2 – CFDC/CFTC : 1 – UNSA : 1

### Délégués du Personnel

#### 1er Collège

Titulaires : FO : 1 – CGT : 3 – CFTC/CFDT : 1 – UNSA : 1

Suppléants : FO : 0 – CGT : 3 – CFTC/CFDT : 2 – UNSA : 1

- **SEMARIV** à Vert Le Grand (Bâtiment)

### DUP

#### 1er Collège

Titulaires : FO : 2 – CGT : 2 – CFDT : 1

Suppléants : FO : 2 – CGT : 2 – CFTC : 1

- **CAF DE L'ESSONNE** à Evry (Organismes Sociaux)

### CFE

#### 1er Collège

Titulaires : FO : 1 – CGT : 0 – CFDT : 0

#### 2ème Collège

Titulaires : FO : 2 – CGT : 2 – CFDT : 1

### Délégués du Personnel

#### 1er Collège

Titulaires : FO : 1 – CGT : 0

#### 2ème Collège

Titulaires : FO : 1 – CGT : 4 – CFDT : 2



## Tout le monde parle des mutuelles... Mais une mutuelle, qu'est-ce que c'est ?

### Une mutuelle vous protège, vous et votre famille

- Une mutuelle prend en charge vos dépenses de santé : 55% des soins courants<sup>(\*)</sup> sont remboursés par la Sécurité sociale. Les 45% restants, non remboursés par la Sécu, peuvent être pris en charge par une mutuelle<sup>(\*\*)</sup>.
- Une mutuelle vous informe en amont de la maladie. 3 000 actions de prévention et de promotion de la santé sont réalisées chaque année par les mutuelles.
- Une mutuelle met à votre disposition des services de qualité. 2 500 services de soins et d'accompagnement mutualistes sont accessibles en France.

### La mission d'une mutuelle est simple : garantir à tous l'accès à des soins de qualité

#### UN OBJECTIF : DIMINUER VOS RESTES À CHARGE

- Limiter les dépassements d'honoraires. Dans les réseaux de soins conventionnés par les mutuelles, le coût d'une paire de lunettes est en moyenne 30% moins élevé.

- Généraliser le tiers payant. Les mutuelles ont inventé le tiers payant dans les pharmacies pour vous éviter de faire l'avance des frais de santé.
- Maintenir une action sociale. Les mutuelles consacrent 100 millions d'euros chaque année pour permettre aux personnes en difficulté de continuer à se soigner.

### Solidarité, démocratie et transparence

- ENTRE UNE MUTUELLE ET UNE ASSURANCE, IL Y A DES DIFFÉRENCES
- Les mutuelles n'ont pas d'actionnaires ! Leurs excédents sont utilisés au profit des adhérents qui participent aux prises de décisions lors des assemblées générales.
- Nous n'avons pas attendu que ce soit à la mode pour être transparents. Les mutuelles sont à but non lucratif ; leurs « frais de gestion » servent uniquement à la protection santé des adhérents.

### LE CŒUR DE MÉTIER D'UNE MUTUELLE, C'EST LA SANTÉ !

Les mutuelles agissent pour plus de solidarité. Nous nous battons pour garantir à chacun une vraie protection sociale, reposant sur la Sécu et les mutuelles. 38 millions de personnes sont protégées par les 500 mutuelles santé regroupées au sein de la Mutualité Française.



<sup>(\*)</sup> Médecin, médicaments, analyses...

<sup>(\*\*)</sup> Dans le cadre du parcours de soins, hors participation forfaitaire et sous conditions pour les dépassements d'honoraires.



## Une permanence est assurée A l'Union Départementale

### Force Ouvrière :

- De 8h30 à 12h00
- De 13h30 à 17h00

Tél. : 01 60 78 15 57

TPE 2016

La grande élection syndicale pour  
les salariés des Très Petites  
Entreprises !

Mutuelle soumise au dépôt de bilan de la Caisse de la mutualité, n° 29 en 100 016473. Agence de la Mutualité Française - 73 rue de la République - 91000 Evry - 01 60 78 15 57

02 47 60 57 42

brigitte.hureau@harmonie-mutuelle.fr  
www.protection-sociale-entreprise.fr



Harmonie Mutuelle, spécialiste de la protection sociale en entreprise,  
1<sup>re</sup> mutuelle santé de France.



# par vous, pour vous, comme vous !

---

Paritaire et mutualiste, notre Groupe, créé par les entreprises et les salariés, pour les entreprises et les salariés est gouverné par ses propres clients, c'est-à-dire vous. Ancrés dans le monde économique, comme vous, nous partageons vos enjeux, vos priorités et vos contraintes.

Nous vous accompagnons au travers de nos 4 activités : la santé, la prévoyance, l'épargne et la retraite. Partenaire naturel des entreprises, nous améliorons votre performance globale en contribuant au bien-être de vos collaborateurs.

Acteur engagé au sein de la société, nous avons consacré 15 millions d'euros en 2013 à la mise en oeuvre d'actions de solidarité et soutenons le développement économique local.

Nous sommes aujourd'hui le 5<sup>ème</sup> groupe français de protection sociale, leader en Rhône-Alpes.

Votre contact :

**Marie-Françoise PETIT**  
Chargée de Mission Relations Extérieures  
Tél : 06 84 26 54 30  
e-mail : [marie-francoise.petit@apicil.com](mailto:marie-francoise.petit@apicil.com)

[www.apicil.com](http://www.apicil.com)



Comme vous !